

# CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public  
de coopération culturelle  
1, rue de l'Audience  
95780 LA ROCHE-GUYON  
01 34 79 74 42  
service.accueil  
@chateaudelarocheguyon.fr  
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019  
Code APE : 9 103 Z



## E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE-GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial  
Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2023 - 02 du 10 mars 2023

### Objet : Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mars, s'est réuni au Château de La Roche-Guyon, le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 3 mars 2023.

### Etaient présents :

#### Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Patricia José, Présidente, Morgan Touboul  
Représentant la Communauté de Communes Vexin Val de Seine : Stefan Richter  
Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel  
Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Représentants de l'Etat : Préfecture du Val d'Oise : Laetitia Cesari-Giordani

Maire de la Commune de La Roche-Guyon : Capucine Faivre

#### Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par la Communauté de Communes Vexin Val de  
Seine : Michel Chialvo

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Francis Kohn

Représentants du personnel : Sophie Fournial, titulaire, Cyril Rasse, suppléant

### Absents excusés ayant donné un pouvoir :

#### Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Julien Bachard

Représentants de l'Etat : DRAC : Laurent Roturier

#### Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Gérard Maury

Personnalité qualifiée nommée par le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion  
du Parc Naturel Régional du Vexin français : Marie-Agnès Lanthier

### Absents excusés :

#### Membres élus des Collectivités :

Conseillers Départementaux : Edwina Etoire-Manika, Déborah Israel, Thomas Vatel

#### Personnalités qualifiées :

Personnalités qualifiées nommées par le Conseil Départemental : Cédric Lemagnent

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 15

### Etaient également présents :

- Françoise Carle, Directrice générale adjointe du Conseil départemental du Val d'Oise
- Magalie Bouchet, Directrice de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- Emmanuelle Molina, Directrice adjointe de la Culture et Cheffe du service Coordination administrative et budgétaire du Conseil départemental du Val d'Oise
- Coralie NAVARO, Responsable Gestion administrative, Service Coordination administrative et budgétaire de la Direction de la Culture du Conseil départemental du Val d'Oise
- François Gaspard, Conseiller municipal de la commune de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Directrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Kevin Le Vouch, Administrateur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, Assistante de Direction de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)



## CONSIDERANT,

- Le rapport d'orientation budgétaire joint aux dossiers et à la présente délibération
- La présentation budgétaire simplifiée du budget jointe aux dossiers et à la présente délibération
- La discussion tenue en séance

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle

VU le décret n°2007-788 du 10 mai 2007 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant le code général des collectivités territoriales

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

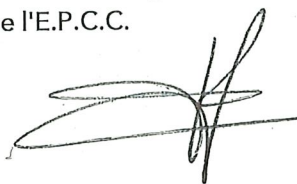
Atteste qu'un débat d'orientation budgétaire concernant l'exercice 2023 s'est tenu et prend note des grandes orientations présentées.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 15

Pour extrait conforme au registre des délibérations  
La Présidente de l'E.P.C.C.  
Patricia José

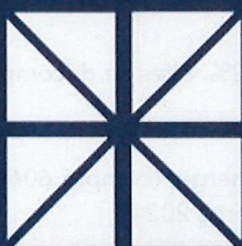
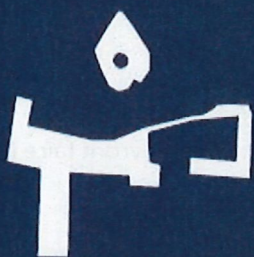


Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'EXERCICE 2023

# CHÂTEAU DE LA ROCHE-GUYON HISTOIRE ET CRÉATION



Établissement public  
de coopération culturelle  
1, rue de l'Audience  
95780 LA ROCHE-GUYON  
01 34 79 74 42  
service.accueil  
@chateaudelarocheguyon.fr  
www.chateaudelarocheguyon.fr

Siret : 289 500 803 00019  
Code APE : 9 103 Z



## I. Introduction :

Malgré un record de fréquentation du Château (près de 84.000 visiteurs), des recettes de billetterie exceptionnelles (générées par cette excellente fréquentation et une augmentation des tarifs le 1<sup>er</sup> juin 2022) et les efforts réalisés pour contenir la hausse des dépenses d'énergie, l'année 2022 fut très difficile d'un point de vue budgétaire. Cela a fait l'objet de nombreuses discussions, tout au long de l'année, avec le Conseil d'Administration et le Conseil départemental du Val d'Oise. En fin d'année, deux subventions exceptionnelles sont venues assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice : l'une de 104.000€ accordée par le Conseil départemental du Val d'Oise et la seconde de 20.000€, co-financée par celui-ci et la DRAC Ile-de-France.

En parallèle, un audit a débuté en décembre 2022 afin d'analyser ces difficultés budgétaires et de réaliser des projections pour les cinq années à venir.

L'année 2023 se présente comme un exercice de transition.

L'activité culturelle de l'établissement est modifiée. Suite aux engagements de la DRAC Ile-de-France, le Château lancera la deuxième édition du festival littéraire *Le Château se Livre* et accueillera deux résidences de création. Dans l'esprit du projet d'établissement, « Le Château comme outil de développement territorial », le festival et ces résidences feront l'objet d'un important travail sur le territoire du Vexin. Par contre, l'établissement ne présentera pas, comme à son habitude, de grande exposition. Au regard de l'attractivité produite en 2022 par *MachinaXion. Mortimer prisonnier du temps au Château de La Roche-Guyon*, il serait souhaitable, dès 2024, de retrouver les moyens de créer de telles expositions.

## II. Orientations budgétaires envisagées :

Sont présentés aux membres du Conseil d'Administration :

- Le budget prévisionnel de 2023, à l'équilibre grâce à un soutien exceptionnel du Conseil départemental du Val d'Oise de 100.000€.
- Ce budget est mis en comparaison avec le Budget Primitif 2022 et le Budget Supplémentaire 2022.

### A. Evolutions des dépenses et recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées en baisse de 8,2%<sup>1</sup> :

Dans le détail :

- Les recettes propres sont évaluées en baisse de 25,7%, prenant en considération :
  - La fermeture du Château de début février à la mi-mars
  - Une baisse de la fréquentation globale du Château car elle ne sera pas encouragée par une grande exposition qui soit en capacité d'attirer un public nombreux. Nous estimons toutefois que la fréquentation des groupes adultes, des scolaires et des croisiéristes restera stable.
- Les subventions d'exploitation :
  - La contribution du Conseil départemental du Val d'Oise est envisagée stable.

<sup>1</sup> Tous les montants sont comparés au budget supplémentaire de l'exercice 2022.

- Le financement de la DRAC au strict entretien est en hausse de 5.000€, conformément aux engagements annoncés par le Directeur Régional des Affaires Culturelles lors du séminaire du CA du 11 octobre 2022. Le financement du strict entretien est donc porté à hauteur de 105.000€.
- Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations du personnel : CPAM, prévoyance), sont estimées relativement faibles, c'est-à-dire sans arrêts maladie de longue durée.
- Les autres produits de gestion courante (remboursements par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé des dépenses de formations de l'équipe) sont évalués à un niveau correspondant à un plan de formation réaliste de l'équipe.
- Les produits exceptionnels se décomposent en :
  - Subvention exceptionnelle du CDVO : 100.000€
  - Mécénat de la Fondation Jan Michalski pour *Le Château se Livre* : 20.000€
  - Subventions sur projets, dont :
    - Soutien de la DRAC aux résidences : 50.000€
    - Soutiens prévisionnels au festival *Le Château se Livre*, soit 20.000€ de la DRAC, 5.000€ de la Région, 2.000€ de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS).
  - Autres produits exceptionnels, dont :
    - Contribution de la CCVVS à l'ouverture du Point d'Informations Touristiques : celle-ci a été ajustée à 13.000€.
    - Le soutien prévisionnel de la Sofia au festival littéraire *Le Château se Livre*.
- Les subventions transférées au résultat ont été indiquées à hauteur de 320.000€ : elles devront faire l'objet d'une évaluation précise.

Les dépenses sont, elles aussi, évaluées en baisse de 8,2%.

Dans le détail :

- Au chapitre 011, les charges à caractère général sont prévues en baisse de 15,2%. Elles se décomposent comme suit :
  - Frais généraux : +7,5% hors strict entretien (-13,4% avec le strict entretien), Cette hausse prend en compte une revalorisation de 25.000€ des charges d'énergie (compte 6061) par rapport à 2022, celles-ci ayant déjà été estimées en hausse de 42.700€ par rapport à 2021. Le strict entretien est provisionné à hauteur de 105.000€.
  - Programmation culturelle : le budget est en diminution de 29,6%.  
Nous pourrions toutefois mener pleinement nos deux manifestations-phare : *Plantes Plaisirs Passions* et *Le Château se Livre*. Et nous retrouverons nos manifestations récurrentes : la journée d'histoire, la journée d'étude jardins, la fête de la musique et un spectacle dans le cadre du Festival Théâtral du Val d'Oise. En outre, le Château accueillera plusieurs projets de ses partenaires culturels (PIVO, festival *Un temps pour elles...*) ou associatifs. La vie de l'établissement sera ainsi bien rythmée tout au long de l'année.
  - Entretien des espaces extérieurs : la prévision budgétaire est stable.
  - Communication : nous avons prévu un budget raisonnable de 20.000 €.
  - Réalisation du journal *Plaisir(s)* : aucune publication n'est prévue en 2023.
  - Action culturelle : ce poste de dépenses est en hausse de 6,6% par rapport à 2022, prenant en considération les engagements de la DRAC.
- Au chapitre 012, les ressources de personnel en 2023 sont en baisse de 6%, après une année 2022 au cours de laquelle nous avons eu le départ en retraite d'un salarié avec une ancienneté de 26 ans. Cette évaluation prend en compte :
  - Une nouvelle augmentation de la valeur du point.
  - Le non-remplacement d'une salariée ayant quitté ses fonctions au Château en 2022 : la Chargée de communication et de développement des publics.
  - Le remplacement, seulement à partir de septembre 2023, de la salariée, cadre, Responsable du développement culturel, qui a quitté ses fonctions fin octobre 2022, afin de nous permettre de préparer dans de bonnes conditions la programmation 2024.
- La prévision de charges financières (frais de Ligne de Trésorerie) est de 3.000€.

- Une provision de dépenses imprévues de 21.347,58€ est inscrite.
- Amortissements et provisions : cf. subventions transférées au résultat

#### B- Evolutions des dépenses et recettes d'investissement

- D'importantes opérations d'investissement sont inscrites à la section d'investissement depuis plusieurs années : Terrasse des Chapelles, Théâtre.
  - Les travaux de la Terrasse des Chapelles et du Réservoir ont débuté à l'automne 2022. La première partie des travaux devrait durer jusqu'en juin 2023. Une étude d'impact environnemental Natura 2000 est actuellement en cours, ce qui reporte d'un an la deuxième partie des travaux concernant le Réservoir.
  - L'Avant-Projet sommaire de restitution du Théâtre a été établi en février 2022 par l'Architecte en Chef des Monuments Historiques Antoine Madelénat. Un complément a été commandé au nouvel ACMH. Les études devront se dérouler en 2023, pour un début de chantier en 2024.
- Enfin, le projet de restauration du Parcours de visite a été doté par le Conseil départemental d'un budget d'1.000.000€. Les premières études seront commandées en 2023.
- Le constat d'état sera terminé en 2023.
- Comme chaque année, un budget d'« investissement courant » sera inscrit, stable, à hauteur de 75.000€.

### III. Informations relatives aux ressources humaines

#### A. Structure des effectifs

Comme évoqué précédemment, la Responsable du Développement culturel est remplacée à partir de septembre 2023 et la Chargée de communication n'est pas remplacée cette année.

Nous aurions besoin de procéder au recrutement de 2,58 Équivalents Temps Plein en CDI correspondant au remplacement d'un agent d'accueil et de surveillance parti en retraite et de 1,58 ETP non pourvu au service Accueil et Développement commercial. Ces recrutements en CDI sont différés en attente des conclusions définitives de l'audit financier en cours.

#### B. Dépenses de personnel

Cf. ci-dessus.

#### C. Durée effective du travail

En application de l'accord d'entreprise du 10 février 2015, la durée effective du travail est de 1.568h par an dans l'établissement.

Les salariés travaillant plus de 150h durant les dimanches et jours fériés voient leur nombre d'heures de travail abaissé à 1.478h.

Le temps de travail des cadres est évalué au forfait et leur nombre de jours à travailler est de 214.

**Budget principal - section de fonctionnement**  
**Présentation analytique simplifiée**

	BP 2022	BS 2022	Prévisions 2023
<b>Recettes</b>	<b>2 316 165</b>	<b>2 558 757</b>	<b>2 348 265</b>
Recettes propres	475 150	615 567	457 150
Subventions d'exploitation	1 316 115	1 355 332	1 321 115
dont contribution Conseil départemental	1 216 115	1 216 115	1 216 115
dont Conseil départemental pour Strict entretien	55 000	55 000	55 000
dont DRAC pour Strict entretien	45 000	84 217	50 000
Atténuation de charges	38 000	62 605	10 000
Autres produits de gestion courante	20 000	20 000	20 000
dont rbsmts des formations professionnelles	20 000	20 000	20 000
dont reversement du bénéfice du BA			
Produits exceptionnels	146 900	185 253	220 000
dont mécénat	25 000	105 003	20 000
dont subvention exceptionnelle CDVO			100 000
dont subvention Région Château se Livre			5 000
dont subvention Région Révélation	20 000		
dont subvention CCVVS Château se Livre - Festival des Révélation	4 000	1 500	2 000
dont subvention PNR Révélation	2 500		
dont subvention DRAC Château se Livre	24 000		20 000
dont soutien La Sofia Le Château se Livre	20 000		10 000
dont subvention exceptionnelle CDVO-DRAC	20 000	20 000	
dont subvention DRAC Résidences	20 000	30 000	50 000
dont subvention CCVVS La Gabelle	11 400	12 550	13 000
		16 200	
Subvention transférée au résultat	320 000	320 000	320 000
<b>Dépenses</b>	<b>2 316 165</b>	<b>2 559 882</b>	<b>2 348 265</b>
Chapitre 011	768 813	845 778	717 470
Frais généraux	358 350	515 632	446 630
Programme culturel	270 263	186 814	131 480
Espaces extérieurs	56 200	56 200	56 200
Communication	27 400	16 900	20 000
Plaisir(s)	22 600	10 982	0
Projets spécifiques - Education artistique	34 000	59 250	63 160
Chapitre 012	1 227 352	1 369 575	1 286 447
salaires bruts	879 561	959 515	900 147
charges patronales	324 791	386 806	363 000
divers	23 000	23 254	23 300
Autres charges de gestion courante			0
Charges financières			3 000
Charges exceptionnelles		24 529	
Dépenses imprévues			21 348
Amortissements et Provisions	320 000	320 000	320 000
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>-1 125</b>	<b>0</b>
<b>Résultat antérieur</b>		<b>1 125</b>	<b>0</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Budget principal - section d'investissement  
Présentation analytique simplifiée

	Invt courant 2023	Terrasse des Chapelles	Théâtre	Constat d'état	Parcours de visite	TOTAL
<b>Recettes</b>	75 000	1 222 310	1 172 846	67 193	992 850	3 530 199
<b>Subventions d'investissements</b>	75 000	1 222 310	1 172 846	67 193	992 850	3 530 199
Etat et établissements nationaux		498 174	30 156		-	528 330
Régions		200 000	25 777			225 777
Départements	75 000	524 136	541 240	67 000	992 850	2 200 226
Autres			575 673	193		575 866
<b>Dépenses</b>	75 000	1 222 310	1 172 846	67 193	992 850	3 530 199
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-	67 193	-	67 193
Immobilisations corporelles	75 000	-	-	-	-	75 000
Immobilisations en cours		1 222 310	1 172 846	-	992 850	3 388 006
<b>Résultat de l'exercice</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat antérieur</b>	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat cumulé</b>	0	0	0	0	0	0